

**AVIS**

**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010, LE BUDGET  
SUPPLEMENTAIRE / DECISION MODIFICATIVE N°2 2011  
ET AUTRES RAPPORTS STRATEGIQUES  
DE LA REGION LIMOUSIN**

Adopté par le  
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
du Limousin  
lors de la séance plénière du 17 juin 2011

Rapporteur : M. Stéphane MONCHAMBERT



# VOTE



## AVIS SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010, LE PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE / DECISION MODIFICATIVE N°2 2011 ET AUTRES RAPPORTS STRATEGIQUES

Adopté par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du  
Limousin lors de la séance plénière du 17 juin 2011

(Rapporteur : M. Stéphane MONCHAMBERT)

---

**VOTANTS : 61**

### **47 POUR**

#### **Collège 1 : « Entreprises et activités professionnelles non salariées »**

M. Conchon (MEDEF)  
M. Sauvage (Fédération Régionale des Travaux Publics)  
M. Coinaud (CGPME)  
M. Villemazet (Comité Régionale des Banques)  
MM. Jeanselme, Laval (Entreprises publiques)  
M. Lavent, Mme Nexon (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat)  
Mme Gendraud (Union Professionnelle Artisanale Régionale)  
MM. Goupy, Tison (Chambre Régionale d'Agriculture)  
M. Pagnat, (Centre régional des jeunes agriculteurs)  
M. Viollet (Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)  
M. Gaillard (Centre régional de la Propriété Forestière et Association du Pôle  
Interrégional du Bois)  
M. Monchambert (Professions libérales)  
M. Limousin (Union Nationale des Associations des Professions Libérales)

#### **Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »**

MM. Lefrère, Rozier, Esquieu, Janot (FO)  
Mme Roinel et MM. Pouget, Leyrat (CFDT)  
Mme Cloux et M. Bedoni (CFTC)  
Mme Dupin de Beyssat (CFE- CGC)  
MM. Capy, Pouyaud (UNSA)

#### **Collège 3 : « Organismes et associations participant à la vie collective de la région »**

M. Savary (Union Régionale des Associations familiales)  
M. Charre (CRAMCO, CAF et RSI du Limousin)  
M. Fretet (Fédération nationale des associations de réinsertion sociale)  
M. Virole (CREAHIL)  
M. Régnier (CODERPA)

MM. Malabou, Lacorre et Mme Sabourdy (Chambre Régionale de l'Economie Sociale)  
MM. Chulia, Vareille (Enseignement supérieur)  
M. Moyen (Organismes de la culture)  
M. Malcotti (Comité Régional Olympique et Sportif)  
M. Leresteux (Union régionale des fédérations d'œuvres laïques)  
M. Mirou (CRAJEP)  
M. Musset (CRIJ)  
Mme Gayral (Association de consommateurs)  
M. Lafarge (Fédération Régionale des chasseurs du Limousin)

**Collège 4 : « Personnalités qualifiées »**

Mme Chezalviel et MM. Bernard, Sorbier

**8 CONTRE**

**Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »**

Mmes Baly, Colombo, Eyrolle, Salaviale et MM. Crozat, Gorce, Nicolas, Soury (CGT)

**6 ABSTENTIONS**

**Collège 1 : 3 entreprises et activités professionnelles non salariées »**

M. Barlerin (Confédération paysanne)

**Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »**

Mme Vaux (FSU)

**Collège 3 : « organismes et associations participant à la vie collective de la région »**

M. Le Saux (Limousin, Nature, Environnement)  
Mme Mazerm (Limousin Nature Environnement)  
M. Monédiaire (Personnalité qualifiée, Centre de recherche interdisciplinaire en droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme)  
M. Priolet (Union régionale des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques d'Auvergne et du Limousin)

# TABLE DES MATIERES



|  |           |
|--|-----------|
| <b>PROPOS LIMINAIRES .....</b>   | <b>2</b>  |
| <b>ACTIONS STRATEGIQUES .....</b>  | <b>3</b>  |
| I – MOBILISATION DE L'EPARGNE LOCALE ET UTILISATION DES FONDS .....  | 3         |
| II – PLAN D' ACTIONS REGIONAL POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE<br>LOCALE.....   | 5         |
| III – RAPPORT CADRE SUR LE « PLAN ENERGIE » .....  | 6         |
| <b>FORMATION.....</b>  | <b>7</b>  |
| I – ORIENTATIONS SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE .....  | 7         |
| II – RAPPORT D'ORIENTATION POUR LA CREATION D'UN INSTITUT DE FORMATION AUX<br>METIERS DE LA REEDUCATION EN LIMOUSIN ET D'UN DIPLOME UNIVERSITAIRE EN MEDIATION<br>SOCIALE A LA SOUTERRAINE ..... | 8         |
| <b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....</b>  | <b>9</b>  |
| I – AVIS DU CONSEIL REGIONAL SUR LE PROJET DE SAGE DU BASSIN DE LA VIENNE .....  | 9         |
| II – SOUTIEN DE LA REGION LIMOUSIN AU PROJET DE LABELLISATION DU BASSIN DE LA<br>DORDOGNE PAR L'UNESCO.....  | 10        |
| III – ACHEVEMENT DE LA RN 141 EN LIMOUSIN .....  | 10        |
| <b>ECONOMIE.....</b>   | <b>11</b> |
| INTERVENTION EN FAVEUR DES AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SECHERESSE 2011 .....   | 11        |
| <b>EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE .....</b>  | <b>12</b> |
| ETAT D'AVANCEMENT SUR LA CONTRACTUALISATION .....  | 12        |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF 2010 .....</b>   | <b>14</b> |
| I – UNE HAUSSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ... A RELATIVISER .....  | 15        |
| II – DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT STABILISEES.....   | 16        |
| III – UN RECU CONJONCTUREL DES INVESTISSEMENTS .....   | 17        |
| IV – UNE CAPACITE PRESERVEE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....   | 18        |
| V – CONCLUSIONS.....   | 19        |
| <b>BUDGET SUPPLEMENTAIRE DM N° 2 POUR L'EXERCICE 2011 .....</b>  | <b>21</b> |
| <b>INTERVENTIONS EN SEANCE PLENIERE.....</b>   | <b>22</b> |

# PROPOS LIMINAIRES



En application de l'article 25 de la loi du 6 février 1992, Monsieur le Président du Conseil Régional du Limousin a saisi, pour avis, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (**CESER**) sur les " documents budgétaires " qu'il présentera lors de la prochaine séance plénière du Conseil Régional le 24 juin 2011.

Le Président et les membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional tiennent à remercier Mesdames et Messieurs les agents du Conseil Régional et du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional pour leur efficace collaboration à ces travaux. Il souligne particulièrement la qualité des documents présentés.

Après présentation de ces documents par M. Maurice BORDE, Directeur Général des Services, et M. Gilles POURCHER, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources, devant l'ensemble des commissions du **CESER**, la commission n° 5 " Finances et Synthèse ", réunie le 9 juin 2011, vous propose l'avis suivant.

# ACTIONS STRATEGIQUES



## I – MOBILISATION DE L'ÉPARGNE LOCALE ET UTILISATION DES FONDS

Le Conseil Régional a émis un emprunt obligataire à destination des épargnants de la région du 16 mai au 6 juin 2011, comme son Président l'avait indiqué lors de la séance plénière du **CESER** du 29 avril 2011.

Cette opération importante pour le développement économique de la région, doit renforcer les fonds propres des entreprises régionales, notamment en :

- aidant celles qui innovent à développer de nouveaux produits,
- en leur permettant de se lancer sur de nouveaux marchés en fort développement, en particulier à l'export,
- en encourageant le développement durable et l'économie sociale et solidaire.

Elle doit permettre, en outre, de contribuer à développer le sentiment d'appartenance des Limousins à leur région.

En ce sens, le **CESER** note avec intérêt les 26 millions d'euros de fonds collectés dont 15 millions seront destinés à la création d'un Fonds de Co-Investissement (FCI) sous forme d'une société par Actions Simplifiée (SAS) dont l'actionnaire unique sera la Région. Par ailleurs, cette dotation bénéficiera d'un cofinancement européen au titre du Programme opérationnel FEDER 2007/2013 à hauteur de 2 millions d'euros.

Le solde de l'épargne sera versé au dispositif régional d'Avances Remboursables pour l'Amélioration des Fonds Propres des Entreprises.

Concernant les aspects de gouvernance et de gestion du Fonds de co-investissement, le **CESER** note que :

- la gestion du FCI sera confiée à une société indépendante sélectionnée par « Appel à Manifestation d'Intérêt ».
- deux organes assureront la gouvernance du FCI, un comité de direction (composé de cinq membres, dont trois élus régionaux) et un comité d'engagement (composé de 15 membres, dont notamment un élu régional, des chefs d'entreprises et des représentants de salariés),

- le FCI interviendra dans les phases d'amorçage, création, expansion et mutation,
- les PME éligibles, dont le siège social ou leur site d'exploitation principal sera obligatoirement en Limousin, devront présenter **un potentiel valorisable et créateur d'emplois et de richesse**,
- les secteurs d'activité retenus relèveront des priorités de la stratégie économique régionale, mais pourront aussi bénéficier d'une approche filière (bois, produits agricoles régionaux, énergies renouvelables, économie sociale et solidaire,...),
- l'investissement du FCI serait fixé par entreprise entre 50 000 et 1 500 000 euros.

Le **CESER** est favorable à la mise en place de ce nouvel outil financier qui aura un véritable effet de levier sur l'économie régionale d'autant que chaque euro investi par le Conseil Régional sera accompagné de la somme équivalente investie par les co-investisseurs. Par ailleurs, il relève avec satisfaction que des salariés seront membres du Comité d'engagement.

Enfin, le **CESER** tient à souligner que cet appel à l'épargne locale s'est fait, dans un contexte financier de l'institution régionale sain. En effet, la société Standard & Poor's qui a attribué la très bonne note de AA à la Région Limousin, notamment au regard des notes attribuées à d'autres Régions françaises, indique dans son rapport d'analyse : *« En 2010 grâce notamment à la maîtrise des dépenses de gestion (croissance inférieure à 1%) et à l'augmentation des crédits européens attribués, le taux d'épargne brute de la région s'est amélioré à 19% contre 17% en 2009. »* Puis il précise : *« Ce résultat est solide...même si une lente dégradation de l'épargne brute est à prévoir entre 2011 et 2014 sous l'effet de recettes réelles de fonctionnement atones.»* Et Standard & Poor's d'ajouter plus loin : *« L'endettement de la Région était modéré en 2010...Il est proche de la moyenne des Régions Françaises...La stratégie budgétaire de la Région devrait lui permettre de limiter son besoin de financement à 3% des recettes totales sur la fin de mandature ».*

## **II – PLAN D’ACTIONS REGIONAL POUR L’EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE**

Ce plan, auquel le **CESER** avait consacré une partie de son rapport d’autoévaluation en 2010<sup>1</sup>, et qu’il attendait depuis la conférence régionale sur l’égalité entre les femmes et les hommes de février 2009, constitue une avancée. En effet, malgré une prise de conscience des enjeux de l’égalité dans les politiques régionales et dans le fonctionnement même de l’institution, des progrès restent à faire et des régressions sont toujours à craindre – la vigilance du législateur étant indispensable.

Le **CESER**, qui a été associé à son élaboration, approuve l’organisation du document en trois grands axes (concernant l’institution, les politiques régionales, l’observatoire de l’Egalité) et en 27 fiches actions opérationnelles. Il relève la méthode employée, à savoir le transfert de la démarche andalouse « GENDER », la mise en cohérence de ce qui préexiste au sein de l’action régionale en matière d’égalité des chances hommes / femmes (apprentissage au féminin...), dans un contexte incitatif au niveau européen. Le périmètre large de ce plan couvre de nombreux aspects de la vie régionale et le Conseil Régional insiste sur l’importance d’identifier des relais dans les territoires, chez les partenaires institutionnels et économiques, comme au sein de l’administration régionale.

S’il valide dans son ensemble cette démarche conduite par le Conseil Régional, le **CESER** émet toutefois quelques réserves, à savoir :

- l’absence de crédits dédiés à la communication sur les actions retenues et craint que, de ce fait, leur mise en œuvre en soit compromise ;
- que l’égalité dans l’accès au sport (fiche action n°2.14) ne soit pas élargie à l’accès aux loisirs en général ;
- que l’expression quelque peu excessive « égalité des genres » soit parfois employée, alors que celle « d’égalité des chances entre les femmes et les hommes » semblerait plus appropriée.

Au-delà de cette nécessaire phase de sensibilisation, le **CESER** souhaite que ce plan soit pleinement mis en œuvre et ne reste pas un vœu. Le cas échéant, l’idée d’une conditionnalité des aides régionales en fonction de la prise en compte de la dimension égalité F/H par les porteurs de projet (entreprises, territoires, associations...) pourra être développée ultérieurement. En tout état de cause, le

---

<sup>1</sup> CESER Limousin (JM GAY, J. VAUX), *La place des femmes dans les lieux de décision en Limousin : des progrès à confirmer*, Avis n°2010-01, mars 2010.

plan d'actions régional sur l'égalité devra faire l'objet d'un portage politique et technique dans la durée, avec une attention portée à son animation et à son suivi. Le **CESER** accepte de participer au « Comité consultatif d'égalité » devant se réunir en janvier 2012 (fiche action 3.1 relative à l'observatoire régional de l'égalité) ainsi qu'à l'organisation d'un événement annuel (fiche action 3.4).

### **III – RAPPORT CADRE SUR LE « PLAN ENERGIE »**

Le **CESER** prend connaissance du rapport dessinant les contours d'un Plan Energie 2020 pour le Limousin, alors qu'arrivent à leur terme ou se poursuivent d'autres démarches régionales stratégiques (SRDE<sup>2</sup>, CPRDFP<sup>3</sup>, SRCAE<sup>4</sup>, Assises de la transition écologique, de l'économie et de l'emploi).

Il note les deux orientations générales (se déclinant en cinq domaines d'intervention) proposées pour ce plan :

- I. Soutenir la production d'énergies renouvelables et encourager la maîtrise de l'énergie par une meilleure performance énergétique des bâtiments.
- II. Renforcer l'efficacité et l'efficacité de l'intervention publique en soutenant les projets collectifs via la commande publique notamment et intégrer une dimension sociale dans l'appui aux projets des particuliers.

Cette démarche contribuant à relever le défi climatique identifié dans le SRADDT ne part pas de rien, mais pourra conférer une meilleure cohérence et une meilleure lisibilité aux politiques régionales déjà conduites.

Dans cet esprit, des règlements d'intervention particuliers seront élaborés ou précisés en Commission permanente. Le **CESER** sera particulièrement attentif à celui relatif au soutien de la Région aux petites unités de méthanisation dans les exploitations agricoles. Par ailleurs, le **CESER** invite le Conseil Régional à veiller à ce que son soutien aux projets à très haute performance énergétique pour les logements sociaux soit réellement incitatif, malgré le coût de la certification « Habitat Environnement ».

Par ailleurs, et concernant l'énergie hydroélectrique, le **CESER** portera un intérêt particulier au renouvellement des concessions des barrages actuellement exploités par EDF qui constituent un élément essentiel de la production énergétique régionale<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> Schéma régional de développement économique.

<sup>3</sup> Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles.

<sup>4</sup> Schéma régional climat air énergie.

<sup>5</sup> CESER (P. CAPY, JP. CROZAT, R. GORCE), *Les services publics en faveur de la dynamisation des territoires*, Avis n°2010-05, octobre 2010.

# FORMATION



## I – ORIENTATIONS SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le **CESER** prend la mesure de ce rapport particulièrement documenté qui fait le point sur l'ensemble des réflexions (sur la sécurité, le goût, l'approvisionnement, l'achat public, le raccourcissement des circuits, la tarification...) conduites par le Conseil Régional et ses partenaires sur la restauration scolaire dans les lycées de la région - qui produisent près de 5 millions de repas chaque année. Ce rapport-cadre donnera lieu à des règlements plus précis d'ici la prochaine rentrée scolaire.

Le **CESER** ne peut qu'encourager les démarches partenariales visant à améliorer la qualité des repas servis aux lycéens de la région. L'ensemble des parties prenantes, dont les professionnels régionaux de l'agro-alimentaire (les coopératives agricoles...), doivent y être associés. L'amélioration de la qualité doit venir de la filière biologique (objectif de 20% en 2012 selon la loi dite « Grenelle I »), mais aussi de productions régionales « conventionnelles » de saison et sous Signes officiels de qualité - ces deux sources d'approvisionnement devant être perçues comme complémentaires.

Ces nouveaux enjeux, relevés dans la « Charte d'engagement pour la qualité de la restauration scolaire dans les lycées limousins », doivent aussi être pris en compte dans le plan de formation proposé aux agents régionaux travaillant dans les établissements.

Par ailleurs, le **CESER** valide l'objectif d'harmonisation des tarifs de demi-pension d'ici 2013-2014. Il s'étonne que les conventions applicables aux personnels prévoient des tarifs minimums, mais pas de tarifs maximums permettant d'éviter les éventuels dérapages tarifaires de certains établissements.

## **II – RAPPORT D’ORIENTATION POUR LA CREATION D’UN INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA REEDUCATION EN LIMOUSIN ET D’UN DIPLOME UNIVERSITAIRE EN MEDIATION SOCIALE A LA SOUTERRAINE**

Les projets présentés dans ce rapport sont à encourager, car en phase avec plusieurs enjeux régionaux dont ceux de l’accroissement de l’offre de formations d’enseignement supérieur et la prise en charge d’une population vieillissante aux besoins de rééducation croissants.

Le **CESER** approuve la démarche progressive mise en œuvre dans le cadre de l’institut de formation aux métiers de la rééducation : formation d’ergothérapeutes dès la rentrée 2011, puis ensuite d’orthophonistes, de masseurs-kinésithérapeutes et de psychomotriciens.

Concernant le Diplôme Universitaire de médiation sociale, le **CESER** apprécie qu’il se mette en place à partir d’une structure existante, le GIP « Trace de pas » à la Souterraine, ville déjà porteuse d’une offre d’enseignement supérieur dans le cadre de l’IUT du Limousin et de l’Office internationale de l’eau.

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



## I – AVIS DU CONSEIL REGIONAL SUR LE PROJET DE SAGE DU BASSIN DE LA VIENNE

Le Conseil Régional a été sollicité pour avis dans le cadre de la procédure de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vienne. Le **CESER** approuve les orientations du projet d'avis, et notamment les éléments sur lesquels le Conseil Régional souhaite attirer l'attention des auteurs du schéma : problématique des inondations, piétinement des berges et du lit des cours d'eau lors de l'abreuvement du bétail, la gestion des grandes retenues en période d'étiage, mais aussi la gestion des niveaux d'eau et le partage des prélèvements par catégories. Le CESER approuve la démarche du Conseil Régional invitant EDF à prioriser les usages en cas de restriction, ainsi qu'à proposer des mesures préventives afin de satisfaire les usages prioritaires en période de crise.

Le **CESER** souhaite néanmoins attirer l'attention du Conseil Régional sur la gestion du partage des eaux entre les différents territoires qui constituent le bassin de la Vienne, et en particulier entre l'amont et l'aval. Dans sa contribution de 2009 sur les projets de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et Adour-Garonne, le **CESER** avait déjà souligné la nécessité de mieux prendre en compte les spécificités des régions situées en amont des bassins versants, dont le Limousin, et plaidait en faveur d'une meilleure solidarité entre l'amont et l'aval. Or un certain nombre de préconisations du SAGE du bassin de la Vienne visent à préserver la quantité et la qualité de l'eau, mais davantage à destination de l'aval que de l'amont. Le **CESER** considère que la gestion des eaux doit également protéger les intérêts et l'avenir du Limousin, situé en tête de bassin versant. A ce titre, il invite, par exemple, à ne pas renoncer à tout usage d'irrigation en amont, au seul profit de l'aval.

## **II – SOUTIEN DE LA REGION LIMOUSIN AU PROJET DE LABELLISATION DU BASSIN DE LA DORDOGNE PAR L'UNESCO**

L'Etablissement Public Interdépartemental Dordogne (EPIDOR) a sollicité l'avis et le soutien du Conseil Régional du Limousin sur la candidature du bassin de la Dordogne au classement « Homme et Biosphère » de l'UNESCO. Ce label consacre les territoires où l'homme et les milieux naturels préservés cohabitent harmonieusement.

Le **CESER**, devant lequel le projet avait été présenté, en octobre 2010, lors de son Bureau décentralisé d'Argentat, appuie le soutien du Conseil Régional à la démarche. Ce label constituerait pour la Vallée de la Dordogne la reconnaissance de ses atouts et des efforts engagés pour préserver son patrimoine. L'image de la Vallée, où le tourisme constitue une part importante de l'activité économique locale, ne pourrait qu'y gagner.

## **III – ACHEVEMENT DE LA RN 141 EN LIMOUSIN**

L'Etat propose au Conseil Régional de l'associer, dans le cadre du Plan de Développement et de Modernisation des Infrastructures (PDMI), au financement des travaux d'aménagement de la section entre La Barre et Le Breuil. Ces travaux permettront l'achèvement de la mise à 2X2 voies de la route nationale 141 en Limousin.

Le Conseil Régional a beaucoup investi pour la modernisation des infrastructures routières, qui ne relèvent pas directement de sa compétence. Le **CESER** ne conteste pas le choix régional de participer au financement des travaux sur la RN 141, axe structurant et d'ouverture de la région à l'ouest ; il prend acte que ce financement régional de cette liaison devrait être le dernier.

# ECONOMIE



## **INTERVENTION EN FAVEUR DES AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SECHERESSE 2011**

Après une année 2010 normale en matière de pluviométrie, Météo France constate que le début d'année 2011 est largement déficitaire en eau sur l'ensemble des trois départements du Limousin. Cette situation a des conséquences sur l'activité agricole, en particulier sur la production d'herbe et sur les stocks à venir mais aussi sur le niveau des différents cheptels, nombreux animaux étant mis en vente sur les marchés pour faire face aux problèmes de trésorerie.

En conséquence, le **CESER** approuve le dispositif du Conseil Régional qui souhaite mettre en place une aide à la production fourragère et favoriser les partenariats avec d'autres Régions pouvant fournir notamment de la paille.

# EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE



## ETAT D'AVANCEMENT SUR LA CONTRACTUALISATION

### ■ Les Programmes européens régionalisés

Globalement le **CESER** constate que les Programmes Européens régionalisés ont un fonctionnement satisfaisant et ne présentent aucun risque de dégagement d'office, même s'il existe des situations de faible engagement comme par exemple la mesure 37 du programme opérationnel FEDER relative au développement des TIC qui connaît un taux de programmation de 9% dû pour partie à une validation tardive du Schéma Régional de Développement des Usages et des Services (SDUS).

### ■ Convention Interrégionale de Massif Central (CIMAC) et Programme opérationnel massif central (POMAC)

Saisi par le Président du Conseil Régional sur le bilan et les perspectives des politiques du Massif Central, le **CESER** remettra ses conclusions lors de la séance plénière du 9 décembre 2011.

### ■ Les perspectives post 2013

Mais d'ores et déjà, le **CESER** prend acte qu'en réponse au 5<sup>ème</sup> Rapport sur la Cohésion et à la « communication Ciolos » sur l'avenir de la PAC qui trace des perspectives des politiques européennes pour la période 2014/2020, le Conseil Régional du Limousin a eu l'occasion d'exprimer son attachement à plusieurs principes du partenariat Région-Union Européenne, dont en particulier le fait que le couple Région/Europe ne doit pas être remis en cause notamment par la création de macros-régions de type Massif-Central.

## ■ Les régions intermédiaires

Sur la forme, le **CESER** a été saisi par le Président du Conseil Régional sur la possibilité de création d'une nouvelle catégorie de régions dites « intermédiaires », dont le PIB/habitant se situerait entre 75 et 90% de la moyenne européenne. Il présentera son avis lors de la séance plénière du 17 juin 2011. Parallèlement le Président du **CESER** Limousin a pris l'initiative de préparer une contribution commune sur ce sujet avec ses collègues des huit autres régions françaises concernées qui a été validée le 16 juin dernier.

Sur le fond, le **CESER** considère, que :

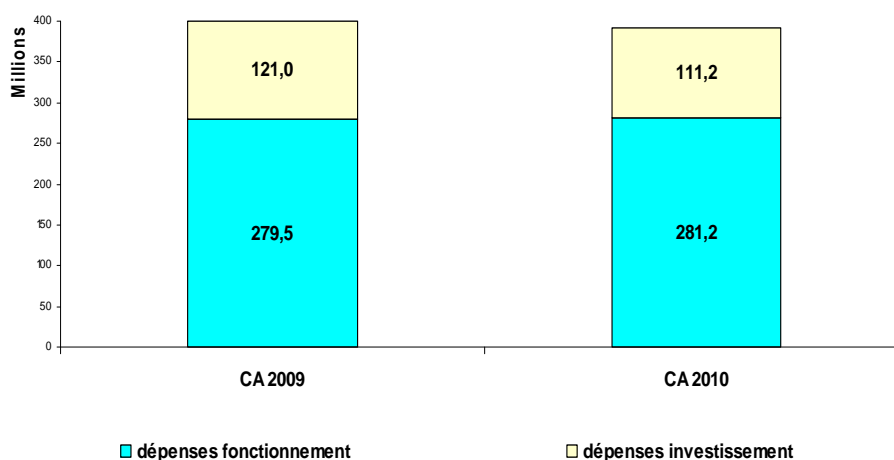
- la réduction des disparités, des fractures et des inégalités économiques, sociales et territoriales reste un enjeu majeur de solidarité pour l'Union Européenne,
- la poursuite des objectifs de la stratégie Europe 2020 risquerait de marginaliser certains territoires,
- la création de la nouvelle catégorie de régions « intermédiaires », dans le cadre d'une politique de cohésion globale et équilibrée, permettrait d'éviter cet écueil.

# COMPTE ADMINISTRATIF 2010



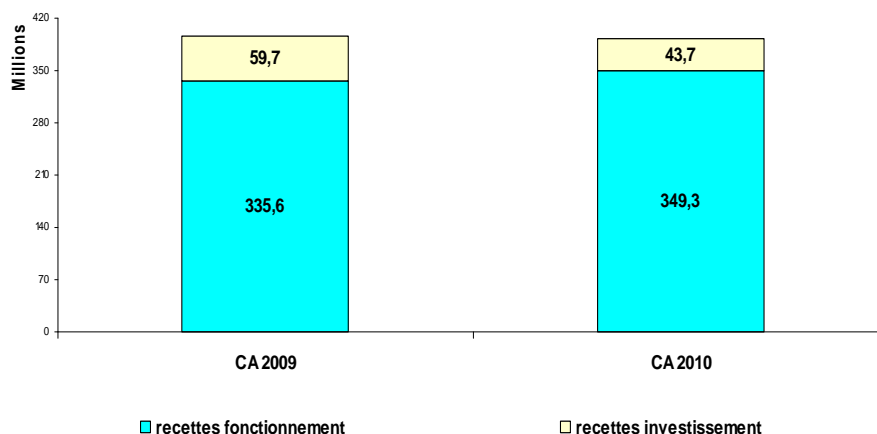
En 2010, les dépenses totales se sont élevées à 392,4 millions d'euros, en baisse de 2,2 % par rapport au compte administratif 2009 ; cette réduction des dépenses régionales est imputable à la baisse importante des dépenses d'investissement.

## DEPENSES TOTALES 2010 : 392,4 M€



Le montant des recettes totales s'établit à 393 millions d'euros, en baisse de 0,6 % par rapport à 2009, en raison du recul important des dépenses d'investissement.

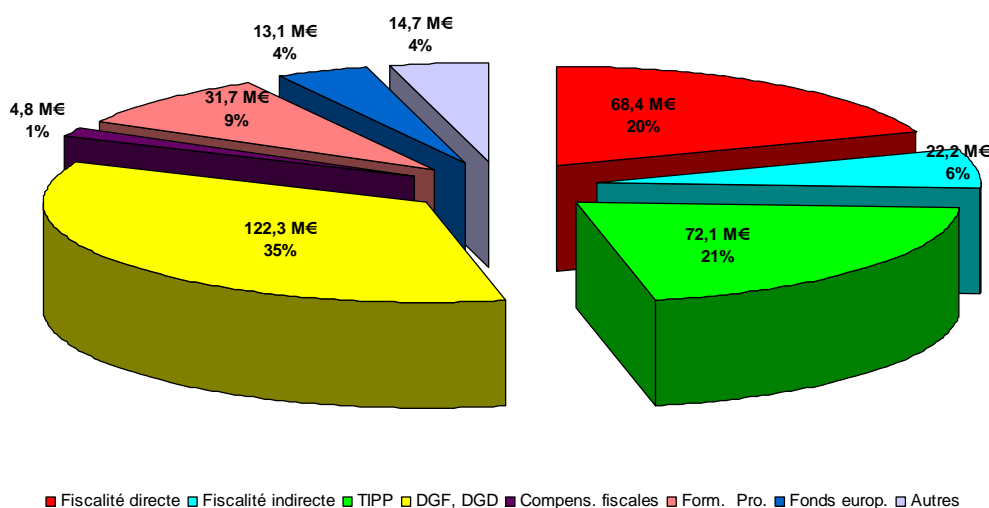
## RECETTES TOTALES 2010 : 393 M€



## I – UNE HAUSSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ... A RELATIVISER

En 2010, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 349,3 millions d'euros, en hausse de 4,1 % par rapport à 2009. Le **CESER** prend toutefois acte du caractère largement conjoncturel de cette progression, qui s'explique principalement par la forte augmentation (+562 %) des fonds européens (FEDER et FSE), liée à la reconstitution de l'enveloppe globale allouée au Conseil Régional. Sans ces concours européens, qui devraient de surcroît se réduire avec la fin de la programmation opérationnelle 2007-2013, la progression des recettes de fonctionnement n'aurait été que de 0,8 %.

### REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010



Le produit de la fiscalité régionale est resté relativement stable, à hauteur de 171,1 millions d'euros, soit 49 % des recettes de fonctionnement. Les impôts indirects perçus par la Région ont subi une très légère érosion (-0,2 %), qui tient pour l'essentiel à la baisse du produit de TIPP, y compris de sa fraction « modulation ». La fiscalité directe progresse quant à elle de 1,12 %, soit un niveau nettement inférieur au rythme de croissance moyen des six dernières années (3,4 % par an). La responsabilité en incombe, pour partie, à la réforme de la taxe professionnelle, qui s'est traduite par un manque à gagner de 1,1 millions d'euros pour le Conseil Régional, à taux d'imposition constant. En 2010, année de transition, l'Etat a en effet versé aux collectivités territoriales une compensation relais équivalente au montant de taxe professionnelle perçu en 2009 ; si la perte nette de la réforme est compensée, la Région a ainsi été privée du dynamisme de l'assiette de la taxe.

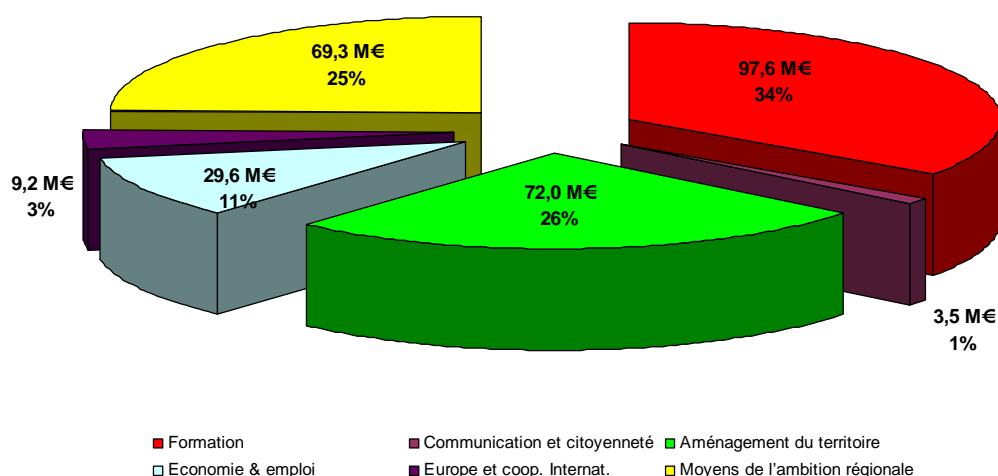
Les concours financiers de l'Etat progressent quant à eux de 0,7 % en 2010, soit quatre fois moins vite (2,8 %) que la moyenne annuelle entre 2004 et 2010. Ils représentent 127,1 millions d'euros, soit 43 % des recettes de fonctionnement. Cette stabilisation des dotations s'explique par des dispositions nationales plus rigoureuses (contrat de stabilité, intégration du FCTVA dans l'enveloppe globale), la collectivité régionale ayant néanmoins bénéficié de crédits supplémentaires en raison de la sortie de l'Auvergne de la péréquation.

Pour le **CESER**, les contraintes budgétaires qui pèsent sur les recettes de fonctionnement devraient s'accroître les prochaines années. L'introduction, en 2011, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), aux bases moins dynamiques que la taxe professionnelle et au taux fixé par l'Etat, ainsi que la perte des taxes foncières, entérine la perte par les Régions de la quasi-totalité de leur pouvoir fiscal. Avec le gel en valeur, et non plus simplement en volume, ces évolutions devraient éroder de manière significative les marges de manœuvre financières du Conseil Régional.

## II – DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT STABILISEES

Dans ce contexte budgétaire contraint, le **CESER** comprend la volonté du Conseil Régional de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement. Celles-ci ne progressent ainsi plus que de 0,6 % en 2010, soit la plus faible augmentation constatée depuis 2004.

### REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010



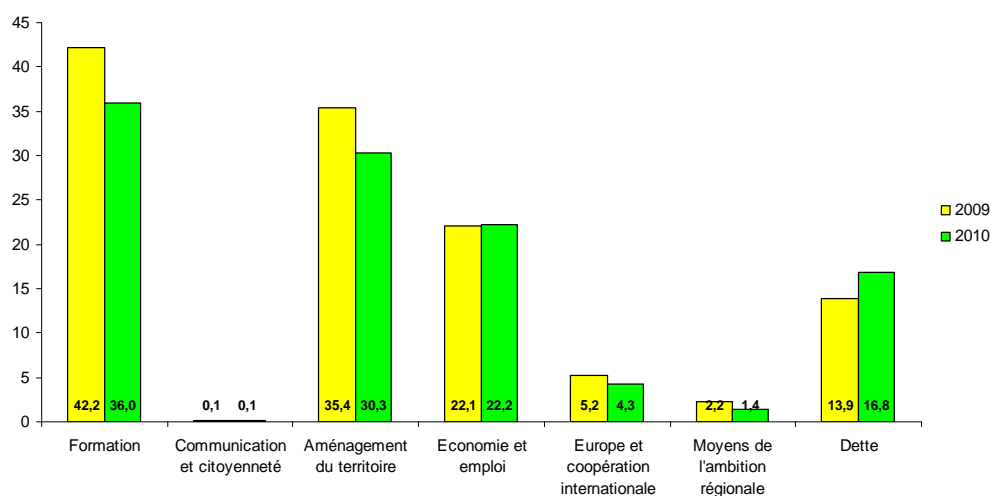
Le **CESER** note la stabilisation des principaux postes de dépenses de fonctionnement. La Formation reste le premier poste de dépenses, à hauteur de 97,6 millions d'euros (+ 0,8 %), suivie par les Moyens de l'ambition régionale (72,7 millions d'euros, + 1 %), et l'Aménagement du territoire (72,1 millions d'euros, + 2,4 %). Parties intégrantes des Moyens de l'ambition régionale, les charges de personnel se stabilisent autour de 52 millions d'euros (+ 2,1%), après plusieurs années d'augmentation importante liée au transfert des TOS. La diminution sensible du poste Europe et coopération internationale (-11,5 %) s'explique par l'échéance prochaine des programmes européens 2007-2013 : une grande partie des crédits européens ont été consommés dans la première phase de la programmation.

### **III – UN REcul CONJONCTUREL DES INVESTISSEMENTS**

Le **CESER** constate le recul sensible des dépenses réelles d'investissement en 2010, qui passent de 107,1 à 94,4 millions d'euros (-11,86 %). Cette diminution est principalement imputable à la réduction des subventions d'équipement, pour lesquelles le Conseil régional est dépendant de l'avancée des travaux conduits par d'autres maîtres d'ouvrages. Certains programmes d'investissement viennent ainsi de s'achever (Centre Européen de la Céramique, aéroport de Brive), tandis que d'autres ont pris du retard (programme de modernisation des infrastructures routières).

Les investissements dans les lycées, qui relèvent de la pleine compétence du Conseil Régional, ont également connu une pause en 2010 (- 17 %, soit 2,1 millions d'euros de moins), avec l'achèvement du plan triennal de travaux souhaité par la collectivité. De plus, les objectifs du Plan Energie devraient avoir une incidence sur le coût de l'immobilier des lycées, avant de pouvoir procurer des économies. Le **CESER** invite le Conseil Régional à poursuivre les efforts engagés les années précédentes dans les établissements où des investissements sont encore nécessaires. Une analyse comparative pluriannuelle serait souhaitable pour mieux apprécier les tendances.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2009 ET 2010 (M€)

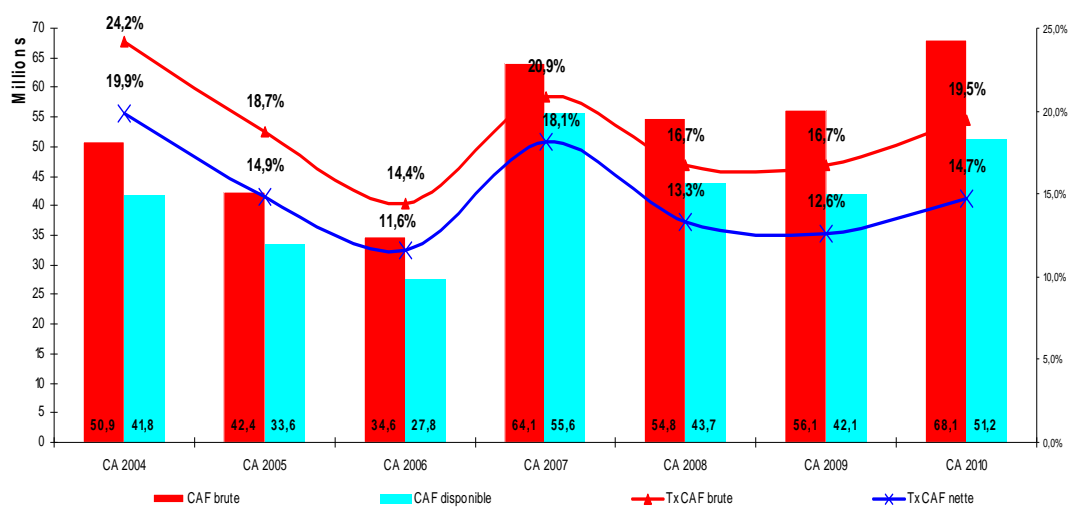


Le **CESER** est conscient des contraintes budgétaires actuelles et à venir ; il appelle néanmoins à ne pas « sacrifier » les dépenses d'avenir que constituent les investissements régionaux, afin de soutenir au mieux le développement et l'aménagement du territoire régional.

### IV – UNE CAPACITE PRESERVEE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Si, entre 2005 et 2009, la progression des dépenses de fonctionnement a été la plupart du temps supérieure à celles des recettes, la tendance s'est inversée en 2009, et surtout en 2010. L'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement engagé depuis 2009 a ainsi permis à la collectivité de retrouver une meilleure capacité d'autofinancement, à hauteur de 68,1 millions d'euros, soit 12 M€ supplémentaires.

## EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA REGION



Combiné à une réduction du besoin de financement des investissements, ce rétablissement de la capacité d'autofinancement a permis de limiter le recours à l'emprunt en 2010 : il n'atteint plus que 20,75 millions en 2010, soit près de trois fois moins qu'en 2008.

Le niveau d'endettement de la collectivité reste contenu (67 % des recettes réelles de fonctionnement) ; sa capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette avec l'épargne brute de la Région, s'améliore en 2010 : 3 ans et 5 mois, alors que les emprunts régionaux sont généralement contractés sur une période de 15 ans.

## V – CONCLUSIONS

Le **CESER** prend acte de la situation financière saine de la collectivité régionale. En témoignent la note « AA » qui lui a été attribuée par le cabinet *Standard & Poor's*, à l'occasion de l'appel à l'épargne locale. Dans son rapport, le cabinet souligne ainsi « *la forte capacité de la région à ajuster ses dépenses à ses capacités financières, son niveau d'épargne brute élevé dans un contexte international, son endettement relativement modéré et sa gestion financière prudente. [La note] tient également compte de marges de manœuvre importantes sur les dépenses d'investissement ainsi que de risques hors-bilan limités* ».

Ces bons résultats ne doivent toutefois pas cacher les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la Région. Comme le Conseil Régional, le **CESER** s'inquiète de la

stagnation des recettes de fonctionnement dans les prochaines années, alors que des dépenses importantes d'investissement sont à venir (LGV Limoges-Poitiers, reprise potentielle des projets locaux cofinancés par le Conseil Régional...) et qu'un recours important à l'emprunt obérerait les quelques marges de manœuvre qui existent encore.

Dans ces conditions, il n'existe pour le Conseil Régional qu'un seul levier : « *la maîtrise de ses dépenses, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement* ». A défaut de pouvoir agir sur le niveau des recettes, peu d'autres choix semblent en effet s'offrir au Conseil Régional. Cette situation risque de conduire à des arbitrages parfois difficiles entre les interventions régionales. Si la collectivité défendait jusqu'alors une conception globale du développement régional, le **CESER** considère qu'un recentrage sur ses missions fondamentales<sup>6</sup> sera nécessaire. A l'intérieur de ces domaines traditionnels, des choix parfois douloureux devront sans doute être réalisés, afin de concentrer les actions régionales sur les politiques considérées comme les plus prioritaires et porteuses d'avenir pour notre région.

---

<sup>6</sup> A savoir, le développement économique ; l'aménagement du territoire et la planification régionale ; l'éducation (lycées), la formation professionnelle et la culture ; la formation aux métiers de la santé, depuis la loi du 13 août 2004.

## **BUDGET SUPPLEMENTAIRE DM N° 2 POUR L'EXERCICE 2011**



Le **CESER** relève que la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2011 constitue la traduction budgétaire de l'appel à l'épargne locale et de l'utilisation des fonds. La DM 2 prévoit ainsi l'inscription de 15 millions d'euros en crédits de paiement (financement du fonds de co-investissement) et de 15 millions d'euros en autorisations de programmes (avances remboursables). Pour le reste, le **CESER** prend acte qu'elle procède à la reprise de l'excédent de 26,85 millions d'euros de l'exercice 2010, ainsi qu'à divers ajustements en recettes et en dépenses.

Enfin, le **CESER** a pris connaissance de l'ensemble des autres rapports, qui n'appellent pas de remarques de sa part.

# INTERVENTIONS EN SEANCE PLENIERE



## **Sommaire :**

- **Intervention de M. PRIOLET, Union régionale des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques d’Auvergne et du Limousin**
- **Intervention de M. TISON , Chambre Régionale D’agriculture**
- **Intervention de M. CROZAT, Comite Régional CGT**
- **Intervention de M. BARLERIN, Confédération Paysanne**
- **Intervention de M. PAUGNAT, Centre Régional Des Jeunes Agriculteurs**

# INTERVENTIONS EN SEANCE PLENIERE



## INTERVENTION DE M. PRIOLET

### **Union régionale des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques d'Auvergne et du Limousin**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice président, chers collègues

le CESER Limousin, sur demande de Monsieur le Président du Conseil Régional, comme nous venons de le voir, doit formuler un certain nombre d'avis, dont, page 205 du rapport un avis sur la question du classement des cours d'eau au titre de l'article L 214-17.

Compte tenu du déroulement et du calendrier de la procédure et notamment la réalisation de l'étude de l'impact des projets de classement, Monsieur le Président du Conseil Régional propose au CESER de porter un avis sur la position consistant à déléguer à la commission permanente le soin de se prononcer sur les projets de classements sur nos deux bassins hydrographiques Loire Bretagne et Adour Garonne.

Devant l'importance de ce dossier pour l'avenir de nos cours d'eau de tête de bassin, sachant que les objectifs d'atteinte de bon état et de non-dégradation fixés par application de la DCE Eau, renforcés par les lois Grenelle sont très ambitieux, sachant que la question du classement est au cœur des futurs Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique et Climat Air Ebergie, il me semble important de porter à la connaissance du CESER un certain nombre de remarques qui pourraient éclairer voir préciser éventuellement l'avis qui pourrait être porté par le CESER sur cette question.

Avant de considérer les éléments techniques quelques éléments de contexte semblent nécessaires. Ils portent :

- Sur le télescopage entre les deux directives-cadres européennes, Eau d'une part et SER d'autre part
- Sur la démarche adoptée en Adour Garonne pour l'établissement des projets de liste, différente de celle adoptée en Loire Bretagne.
- Sur la non-cohérence de la démarche de classement en relation avec le SRCAE et la déclinaison des objectifs de la PPI2009 par bassin .
- Sur le croisement de la procédure de classement avec la procédure de renouvellement de la concession hydroélectrique de la haute Dordogne,
- Sur le simulacre de « concertation » dans la phase départementale.

A priori la procédure de classement telle que prévue par la LEMA de 2006, est une procédure reposant sur les qualités environnementales des cours d'eau. Mais rapidement les enjeux hydroélectriques, très forts sur le bassin Adour Garonne, sont apparus comme étant des paramètres déterminants dans l'élaboration des

propositions de classement, notamment par référence aux objectifs de développement des Energies Renouvelables.

En Adour Garonne, la DREAL de Bassin, à partir des cours éligibles au classement (réservoirs biologiques, très bon état ou à enjeux migrateurs amphihalins) a effectué un premier filtrage en considérant les potentiels hydroélectriques identifiés (mais conservés secrets) pour élaborer les projets de listes soumis au débat départemental. En Loire Bretagne, la DREAL de Bassin a proposé au débat tous les cours d'eau éligibles au classement.

La Loi de programmation Pluriannuelle des Investissements 2009 a fixé les objectifs 2020 de production des énergies renouvelables, dont l'hydroélectricité. Pour cette dernière ces objectifs, pour la production, sont de +3 TWh annuels par rapport à 2009, soit une augmentation brute de production de 4,8 TWh (compte tenu de la perte de production due à l'augmentation des débits réservés 1,4TWh et le plan anguille 0,4TWh) et de .

+ 3GW pour la puissance (passage de 25 GW à 28 GW). Ces objectifs nationaux doivent en toute logique se décliner à l'échelle des régions en considération des potentiels identifiés dans les SDAGE et des objectifs antagonistes de bon état des masses d'eau. Les SRCAE sont le cadre naturel de cet exercice de déclinaison. Il apparaît comme incohérent de fixer la liste de cours d'eau classés sous contraintes des enjeux énergétiques sans avoir préalablement mesuré les besoins et le niveau de contribution régional. En conséquence nous risquons d'assister à un classement à minima (et donc d'une protection à minima) afin de préserver des potentiels de développement hydroélectriques toujours placés sous le sceau de la confidentialité industrielle et jamais mis au débat.

Le renouvellement de la concession hydroélectrique de la haute Dordogne, en cours de procédure, est venu ajouter un critère de non-classement. En effet l'état n'ayant pas précisé le périmètre du renouvellement de la concession, restant très vague avec deux options à priori, soit le renouvellement sur la base des installations existantes soit une concession de zone, Dordogne et affluents, laissant aux opérateurs postulants le choix de faire les propositions de gestion et de production. Sur la base de ce flou, nous risquons d'assister à des effets pervers, sans prise en compte des objectifs de bon état et de non-dégradation. Le premier de ces effets a déjà consisté à ne pas proposer au classement des masses d'eau à haute qualité environnementale situées dans la zone concédée dans le cas où l'hypothèse d'une concession par zone était retenue (Luzège, Vianon et Chavanon).

Le débat départemental en Adour Garonne a eu lieu au cours du quatrième trimestre 2010. Il s'est effectué sur la base des projets de liste proposés par la DREAL avec premier filtrage. Les APNE, les élus et tous les parlementaires se sont fortement impliqués durant plus de deux mois. Des compléments d'arguments forts ont été apportés en faveur du classement des cours d'eau retirés par la DREAL, notamment en terme de trame verte et bleue. Aucune intervention des producteurs, toujours retranchés derrière le secret industriel n'est venue contrebalancer les demandes de classement sur la base des cours d'eau éligibles (à l'instar de ce qui a été fait en Loire Bretagne). Dans une telle situation, on pourrait imaginer que les propositions issues du débat départemental seraient conformes à la volonté ainsi manifestée de classer les cours d'eau éligibles. Il n'en a rien été et les propositions en sortie de débat ont

été celles qui y sont entrées. La concertation s'est transformée en « information participative ».

Il me semble nécessaire de consolider l'avis du CESER sur cette question.

## **INTERVENTION DE M. TISON CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE**

L'agriculture n'attend pas tout des pouvoirs publics, surtout des grandes déclarations.

Des opérations de solidarité de grande envergure sont engagées dans le Limousin, par les trois départements, les éleveurs, le syndicalisme, les coopératives et les différentes organisations (Chambres, Banques, Centres de gestion,...) avec d'autres départements céréaliers.

Un exemple parmi d'autres : certaines organisations creusoises ont contractualisé avec le département du Loiret l'approvisionnement en paille. La moisson, vu la sécheresse est avancée. Les premiers camions de paille sont arrivés en Creuse cette nuit.

## **INTERVENTION DE M. CROZAT Comite Régional CGT**

### **Avis sur le compte administratif 2010, le budget supplémentaire/décision modificative N°2 2011 et autres rapports stratégiques de la Région Limousin.**

Cette DM est marquée par la mise en œuvre d'un emprunt obligataire. Nous notons, malgré une forte campagne d'incitation, la faible mobilisation du grand réseau bancaire.

Nous avons lors de la préparation des O.B et du vote du budget fait part de notre désaccord sur la démarche en rappelant qu'il ne s'agit pas là d'une prérogative relevant de l'exécutif régional.

Nous ne pouvons que vous renvoyer à nos interventions précédentes (décembre 2010, janvier et mars 2011) qui faisaient état de propositions concrètes sur la création d'un fond public régional qui s'appuierait notamment sur les institutionnels financiers.

Au passage, nous notons que les grands groupes bancaires ont été plus prompts à solliciter le recours de l'Etat et de l'Europe pour un sauvetage de crise à leur propre bénéfice que pour aider à financer l'économie régionale.

Nous rapprochons cette analyse de l'excédent budgétaire qui se dégage car nous considérons que les contribuables limousins ont d'autres priorités que de faire de l'avance de trésorerie à la région.

Hasard ou coïncidence, l'excédent et le montant de l'emprunt sont identiques 26M€.

L'exécutif pourra-t-il toujours se prévaloir de restrictions budgétaires de la tutelle si dans le même temps il continue à utiliser l'impôt indirect pour abonder le financement d'actions qui ne relèvent pas directement de ses compétences.

L'exemple de la fraction modulable de la TIPP illustre à lui seul cette dérive. Nous notons d'ailleurs que dans le concert des régions sous pilotage de l'ARF deux d'entre elles ont refusé le recours à ce financement.

Sur le plan d'action régionale pour l'égalité Femme/Homme nous mesurons là une des premières retombées de l'étude du CESER sur le sujet, même si à l'évidence il y a loin de la coupe aux lèvres. Néanmoins nous souscrivons à la nécessité d'engager des financements pour une communication persuasive en direction des différents acteurs socio-économiques et politiques.

S'agissant du Plan énergie nous serons attentifs à la gestion et au renouvellement des concessions des barrages. L'eau relève d'un droit fondamental et ne peut faire l'objet de manœuvres mercantiles tant la vie des territoires et des populations y est associée.

Nous rappelons une fois encore l'intérêt qu'il y aurait à valoriser le patrimoine existant notamment les installations du barrage de Redenat qui ont fait l'objet de propositions concrètes faites précédemment par le CESER (avis oct 2010).

Nous observons par ailleurs, une forte réactivité de l'exécutif qui au même titre que l'Etat et l'Europe répond favorablement aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Nous apprécierions qu'une pareille solidarité financière, même si ce n'est pas dans les mêmes proportions, existât pour venir en aide aux salariés victimes des politiques de rigueur et de baisse récurrente du pouvoir d'achat. Disant cela nous n'exonérons pas les entreprises qui ne répondent pas aux revendications salariales.

Quant aux autres thèmes, ils n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

Notre opposition au principe de l'emprunt obligataire associé aux lourdes interrogations sur la gestion des finances régionales au travers la TIPP nous conduit au delà de la prise en compte de certaines de nos observations à voter contre cet avis.

**INTERVENTION DE M. BARLERIN  
CONFEDERATION PAYSANNE**

**AVIS SUR LE C.A. 2010**

Page 9, SAGE Bassin de la Vienne et SAGE Amont Dordogne

Concernant l'usage de l'irrigation par les agriculteurs ,La Confédération Paysanne du Limousin soutient et défend les agriculteurs irrigants développant des productions destinées à l'alimentation humaine. Par contre la CPL dénonce l'usage abusif de l'eau d'origine souterraine ou provenant des cours d'eau, que font certains agriculteurs pour mettre sur le marché des produits destinés à l'alimentation animale, à l'exportation ou à la filière des agro-carburants.

En 8 ans ce sont 3 années de sécheresse qui ont touché notre région.

L'eau devient de plus en plus un bien trop précieux pour être gaspillée.

N'oublions pas que l'eau est le premier aliment de l'homme."

**INTERVENTION DE M. PAUGNAT  
CENTRE REGIONAL DES JEUNES AGRICULTEURS**

En complément au propos de M. TISON.

On nous annonce une enveloppe DE 600 000 €. Or, pour rappel, le Conseil Régional avait alloué une enveloppe de 3 M€ en 2003.

600 000 E divisés par une moyenne de 15 000 exploitations, cela représente à peine 50 € par exploitation.